



## courrier reçu pour saisie par huissiers

Par **virgeoune**, le **30/08/2011** à **16:41**

bonjour j'ai reçu un courrier d'huissier me signalant que mon compte ainsi que mes biens mobiliers vont être saisis pour une amende de bus qui est arrivée au trésor public pour un montant de 200€. j'ai appelé pour prendre un arrangement et payer cette dette en plusieurs fois, on m'a répondu qu'aucun délai me serait accordé du fait que j'avais déjà reçu un courrier au mois de juin, et ce qui est vrai je n'avais pas donné de suite. je suis seule avec 3 enfants et je ne vis que des prestations familiales quels recours puis-je avoir? suis-je obligée de régler la totalité afin de ne pas être saisie.

Par **youris**, le **30/08/2011** à **17:18**

bjr,  
le créancier peut exiger le paiement de la totalité de la dette.  
plus vous attendez plus la dette va augmenter avec les intérêts et les frais d'huissier.  
il aurait fallu demander l'arrangement dès l'amende cela vous aurait coûté moins cher.  
cdt

Par **Christophe MORHAN**, le **30/08/2011** à **19:33**

Vous pouvez demander directement au comptable du trésor et non auprès de l'huissier des délais de paiement voire la remise gracieuse ou totale des sommes dues en justifiant très clairement de votre situation.

envoyer un courrier et allez voir le Trésor public.

si refus possibilité de saisir le conciliateur fiscal départemental

<http://www.impots.gouv.fr/portal/dgi/public/contacts?pageld=contacts&sfid=07>